



DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 16
Nombre de votants : 22
Date de convocation : 20 mars 2025

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 26 mars 2025**

--- o0o ---

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six mars, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme CHAPUIS), LAFOURCADE (a procuration pour M. DARRIBEYROS), Mme REBECHE (a procuration pour M. MAULNY), M. GOSELIN (a procuration pour Mme PARTOUCHE-SEBBAN), Mmes COURROS, ZELLER, THIEBLIN (a procuration pour Mme GARBAY), MM. BRUEY, DAUBA, Mme LAPORTE, M. FAUVEL (a procuration pour GORGES-LANDES), Mmes HERDUAL, DEGOS, M. LAMOTHE, Mme GARRIDO, M. DUBOS.

Étaient excusés : M. DARRIBEYROS (donne procuration à M. LAFOURCADE), Mmes CHAPUIS (donne procuration à M. BROQUÈRES), GARBAY (donne procuration à Mme THIEBLIN), M. MAULNY (donne procuration à Mme REBECHE), Mmes PARTOUCHE-SEBBAN (donne procuration à M. GOSELIN), GORGES-LANDES (donne procuration à M. FAUVEL).

Était absent : M. DELAS.

Un scrutin a eu lieu, Mme LAPORTE Laurence a été élu(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance C

Délibération n°3

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Intégration au Domaine communal de la Voie de contournement – « Route des sports »

Ces dernières années ont été réalisés différents aménagements pour la création de la voie de contournement, dite « Route des Sports ». Cette voirie est dédiée à desservir les différents espaces sportifs de la Plaine des Sports, le Centre Equestre, le site d'OUS PINS, mais aussi de sécuriser et limiter la circulation vers les quartiers « PELLETRIN » et « PEILLIC ».

Le linéaire de cette voie est de 290 mètres, qu'il convient d'intégrer au Domaine Public communal.

Il est proposé à notre assemblée, à partir du descriptif joint de donner un avis favorable, et d'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous les documents s'y rapportant.

Après en avoir délibéré

Oùï l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE un avis favorable à l'intégration au domaine communal de la voie de contournement – « Route des sports ».

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes.



AUTORISE M. le Maire à intervenir à la signature de tous les documents s'y rapportant.

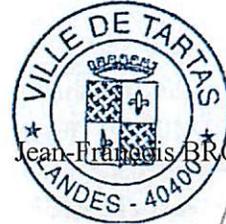
Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance

Laurence LAPOINTE



Le Maire,



Jean-François BROQUÈRES



Services
Départementaux
des
Mairies
aux Collectivités
Locales

Département des Landes

Extrait cartographique

Portail Igecom40

Mis à jour : Année 2021

Edité le : 10/03/2025

Par : ADACL

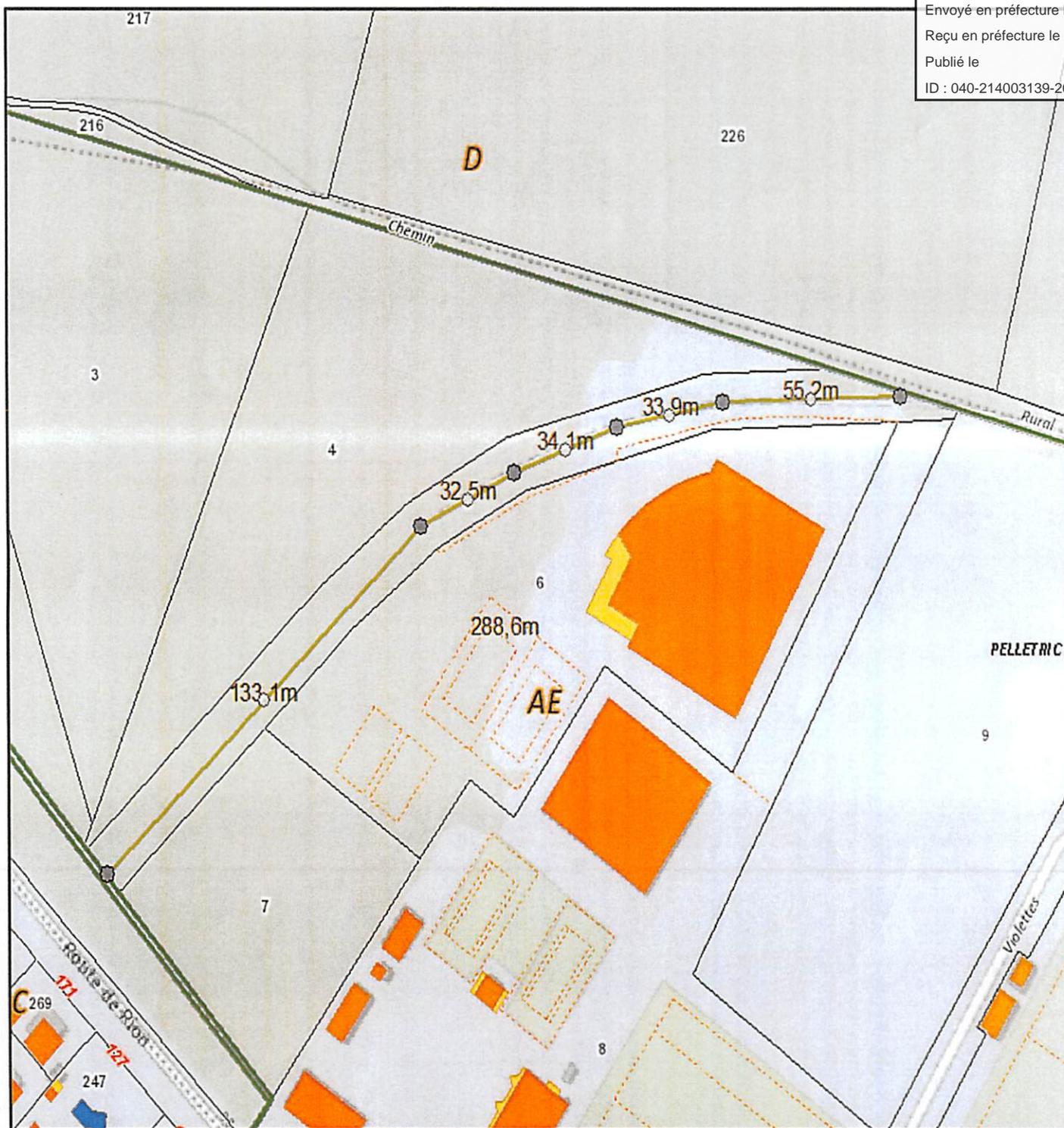
Echelle : 1:1 500

IGECOM40

légende

- Détails ponctuels
- Détails linéaires**
- Aqueduc
- Chemin
- Flèche rattachement du n° de parcelle
- Gazoduc ou oléoduc
- ⊥ Ligne de transport de force
- Parking, terrasse et surplomb
- + Rail de chemin de fer
- ☐ Symbole d'église
- Trottoirs, petits ruisseaux et terrains de sport
- Trottoirs, sentier
- Cours d'eau
- ☒ Voies privées du plan cadastral

Plan délivré par IGECOM40 (ADACL)



Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le

ID : 040-214003139-20250326-2025_C3-DE



LE DÉPARTEMENT
DES LANDES